

COMMUNE DE SAINT MARD DE RENO
RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MAI 2018

Date de la convocation: 7 mai 2018

L'an deux mil dix-huit, le quatorze mai à dix-huit heures, le Conseil Municipal de SAINT MARD DE RENO, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Anne-Marie GUERIN, Maire.

Présents: Mme GUÉRIN Maire, Ms. AMPE et COQUEREL Adjoints.
Mme et Ms ZUNINO, BLAISE, DELESTANTG, LAUNAY, GAUTIER-DESVAUX et de LOPPINOT.

Absents excusés : Mr. CHARTIER et CHAILLOU

M. COQUEREL a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Madame le maire ouvre la séance, remercie les Membres présents, puis donne lecture du procès-verbal de la précédente réunion. Aucune observation n'étant formulée, le compte rendu du précédent Conseil est adopté à l'unanimité. Il est ensuite passé à l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR :

- *Election des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs ;*
- *Informations et questions diverses*

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DE L'ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE LEURS
SUPLÉANTS EN VUE DE L'ÉLECTION D'UN SÉNATEUR :

L'an deux mille dix-huit, le quatorze mai à dix-huit heures zéro minute, en application des articles L.283 à L.293, et R.131 à R.148 du code électoral, s'est réuni le conseil municipal, s'est réuni le conseil municipal de la commune de Saint-Mard-de-Réno.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants : **Mme GUÉRIN Maire, M. AMPE et M. COQUEREL Adjoints, Mme et Ms ZUNINO, BLAISE, LAUNAY, CHAILLOU, de LOPPINOT et GAUTIER-DESVAUX.**

Absents : **Ms CHARTIER et CHAILLOU**

Mise en place du bureau électoral :

Mme GUÉRIN Anne-Marie, Maire, a ouvert la séance.

M ; Claude COQUEREL a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

Le Maire a ensuite procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré neuf conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

Le Maire a ensuite rappelé qu'en application de l'article R.133 du code électoral, le bureau électoral est présidé par le maire ou son remplaçant et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir MM. Thierry de LOPPINOT, Lionel AMPE, Sandrine LAUNAY, Frédéric ZUNINO ;

ELECTION DU DELEGUE :

Nombre de votants :	9
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau :	0
Nombre de suffrages exprimés :	9
Majorité absolue :	5

Ont obtenu :	Nombre de suffrages
GUERIN Anne-Marie	9 neuf

Madame GUERIN Anne-Marie née le 08/04/1946 à Moulicent (Orne) adresse 27 rue Sainte Croix 61400 MORTAGNE-AU-PERCHE a été proclamée élue au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat.

ELECTION DES TROIS SUPPLEANTS :

Nombre de votants :	9
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau :	0
Nombre de suffrages exprimés :	9
Majorité absolue :	5

Ont obtenu :	Nombre de suffrages
AMPE Lionel	9 neuf
COQUEREL Claude	9 neuf
LAUNAY Sandrine	9 neuf

Monsieur AMPE Lionel né le 18/02/1946 à Saint Mard de Réno (Orne) adresse « Assite » 61400 SAINT MARD DE RENO a été proclamé élu au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat.

Monsieur COQUEREL Claude né le 06/10/1953 à Mortagne au Perche (Orne) adresse « Cernay » 61400 SAINT MARD DE RENO a été proclamé élu au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat.

Madame LAUNAY Sandrine née le 29/10/1972 à Paris 10^{ème} adresse 1 bis, rue du Tram 61400 SAINT MARD DE RENO a été proclamé élu au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

MUR DU CIMETIERE : La commission des travaux s'est réunie le lundi 9 mai afin de constater le début des travaux. Après quelques échanges, le problème de la réparation des chapeaux a été soulevé. La solution retenue lors du chiffrage était une réparation des seuls joints très abimés. Or la pérennité du mur dépend de l'étanchéité du dit chapeau.

M. Rémi BASSAILLE, invité à venir débattre des solutions possibles, indique la quantité importante de travail supplémentaire, mais confirme que le rejointement de l'ensemble du chapeau permettrait une meilleure longévité du mur. Quelques membres du conseil se proposent pour aider à retirer les restes de joint existant, et M. BASSAILLE va refaire un devis comprenant l'ensemble de la réfection du chapeau, ainsi que le démontage du poteau d'entrée pour une consolidation sans ferrailage. Le Conseil Municipal cherche à garnir les têtes de pilier, actuellement nues.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures, et les Membres présents ont signé le registre.